

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance en date du 20 mars 2024, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion de travaux de construction pour les besoins de la maison numéro 25, rue de la Forêt à Bereldange :

Stationnement interdit

Le stationnement est interdit du mardi 26 mars 2024 de 07.30 heures jusqu'au vendredi 26 juillet 2024 à 18.00 heures, dans la rue de la Forêt, des deux côtés, sur le tronçon longeant la maison numéro 25, sur une longueur de 25 mètres, excepté pour les véhicules en relation avec les travaux.

Accès interdit aux piétons (Signal C, 3g)

Du mardi 26 mars 2024 de 07.30 heures jusqu'au vendredi 26 juillet 2024 à 18.00 heures, suivant les besoins des travaux, l'accès du tronçon du trottoir de la rue de la Forêt, du côté des maisons avec les numéros impairs, le long de la maison numéro 25, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec les numéros pairs.

Priorité à la circulation venant en sens inverse (signal B,5)

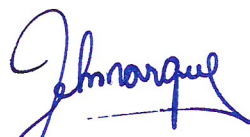
Du mardi 26 mars 2024 de 07.30 heures jusqu'au vendredi 26 juillet 2024 à 18.00 heures, suivant les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée sur le tronçon de la rue de la Forêt, longeant la maison numéro 25 ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs circulant du côté des maisons avec les numéros impairs doivent céder le passage à ceux qui viennent en sens inverse et il leur est interdit de s'engager dans le passage étroit tant qu'il n'est pas possible de traverser ledit passage sans obliger les conducteurs venant en sens inverse à s'arrêter.

Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse (signal B,6)

Du mardi 26 mars 2024 de 07.30 heures jusqu'au vendredi 26 juillet 2024 à 18.00 heures, suivant les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée sur le tronçon de la rue de la Forêt, longeant la maison numéro 25 ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs circulant du côté des maisons avec les numéros pairs ont la priorité de passage par rapport aux conducteurs venant en sens inverse.

Walferdange, le 21 mars 2024.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber